

DELIBERATIONS

Centre aéré et mini-camp – Organisation et Tarifs 2010

Comme chaque année, Mme le Maire propose la mise en place d'un centre aéré et d'un camp ados. Elle propose de reconduire le partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques – FOL. Cette année la commune met en plus à disposition un de ses agents en contrat en tant qu'animateur stagiaire.

Les conditions de déroulement de cette opération sont les suivantes :

- accueil de loisirs d'enfants de 3 ans (si les enfants sont scolarisés) à 12 ans du 5 au 30 juillet 2010 à l'école primaire du centre
- camp pour des ados de 12 à 14 ans du 2 au 10 août 2010 à Argelès Plage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation d'un Centre de Loisirs et l'organisation d'un camp.

Pour le Centre aéré, fixe les participations suivantes :

	Xertinois		Non Xertinois non conventionné	
	Quotient Familial inférieur à 550	Quotient Familial supérieur à 550	Quotient Familial inférieur à 550	Quotient Familial supérieur à 550
par jour (4 ou 5 jours)	6,40 €	6,90 €	16,00 €	16,50 €
Cantine	4,30 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €

La commune proposera aux communes voisines de signer une convention pour la participation financière des communes intéressées afin de proposer aux familles un tarif identique aux Xertinois au lieu du tarif extérieur qui est celui défini par la FOL (prix de revient).

Pour le camp ados, fixe les participations suivantes :

Sachant que le Conseil général et le Conseil régional financent à hauteur de 50% du coût du séjour soit 260 €, le coût total étant de 520 €.

	Xertinois		Non Xertinois non conventionné	
	QF inférieur à 550	QF supérieur à 550	QF inférieur à 550	QF supérieur à 550
Camp ados	180,00 €	190,00 €	260,00 €	265,00 €

Syndicats et associations – Participations 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter à ces participations, les sommes suivantes :

Organismes	Cotisation 2010
Service Départemental d'Incendie et de Secours	75 613,72 €
Syndicat Intercommunal pour le Contrat de Pays Vôge (base de loisirs /piscine)	18 720,00 €
Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes	1 016,62 €
Association des Maires des Vosges	593,40 €
Association des communes forestieres	500,00 €
PEFC (certification)	50,00 €
Pays : compétence canal	677,86 €
Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny (gestion du gymnase)	45 015,54 €
TOTAL PARTICIPATIONS	142 187,14 €

Appartement de l'école maternelle du Centre – Fixation du loyer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer de l'appartement de l'école maternelle du centre 400.00 €, précise qu'en sus, la provision sur charges sera de 50 €, le chauffage n'étant individualisé mais disposant toutefois d'un compteur énergétique. Le loyer ci-dessus fixé sera révisé au terme de chaque année du bail selon le dernier indice de référence des loyers connus.

Ventes de matériels – Fixation des tarifs

La commune dispose de divers petits matériels et mobiliers dont elle n'a plus l'utilité. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder les biens mentionnés.

C2VRM – Modifications des statuts

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour les modifications aux statuts de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle concernant :

- la suppression de la compétence « le logement social : la création et la gestion de nouveaux logements sociaux »; cette compétence est donc rétrocédée aux communes
- l'ajout à la compétence « Etude et recherche pour l'utilisation de toute énergie renouvelable... » de la précision « d'origine éolienne et photovoltaïque revendable par un opérateur d'électricité »
- la modification de l'adresse du siège de la C2VRM désormais fixé au 3 rue de la Gare à Arches (88380)

SMIC – Adhésion de communes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'adhésion de Deycimont, de la Communauté de communes de Pays d'Olima et du Val d'Avière et du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Les Voivres - La Chapelle aux Bois – Harsault.

Zone artisanale – Vente de terrain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer tous les actes relatifs à la vente pour le lot 1 de la zone artisanale d'une contenance de 1285 m² pour une valeur de 12 850 € conformément à l'avis du service des domaines.

Circuits pédestres – Convention Comité 88

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Vosges concernant le balisage des circuits pédestres sur la commune.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR Mme LE MAIRE AU CONSEIL

Marchés

- Voirie programme Vallée de l'Aître : les 15 jours à venir seront difficiles car les travaux occasionneront une gêne pour la circulation du fait des engins pour le rabotage et la mise en place des enrobés
- L'aménagement de la cascade du gué du saut et la réfection de la passerelle au bois Beudoin sont terminés

Divers :

- ATESAT : une réunion a eu lieu le 12 mai en présence de M. Bourcelot, notre interlocuteur de la DDT: nous serons assistés pour l'étude voirie et accessibilité.
- Dîners Insolites organisés par la Pays d'Epinal, Cœur des Vosges : ils rencontrent un franc succès et celui de Xertigny qui a été le premier a été une vraie réussite. Un second est prévu le 9 juillet et le 2 octobre, une prestation est envisagée avec un restaurateur local.
- C2VRM : l'étude sur l'OPAH avance bien : le diagnostic du territoire est terminé, il s'agit à présent de définir l'orientation que f doit prendre la Communauté de Communes

Agenda

- Jeudi 27 mai : inaugurations des pistes VTT à Raon-aux-Bois en présence des frères Absalon
- Samedi 29 mai : accueil des nouveaux habitants
- Mardi 1^{er} juin : réunion d'information du RSP et de la C2VRM sur le thème : « la création ou la reprise d'entreprise »
- Dimanche 20 juin : cérémonie patriotique de l'appel du 18 juin et de la bataille de Xertigny